

**Conseil d'Administration  
du 10 juin 2011**

**PROPOSITION DE PROCÈS-VERBAL**

---

**Ordre du jour :**

1. Informations du Président
  2. Compte financier 2010
  3. Décision budgétaire modificative n° 1
  4. Point d'information sur l'évolution du CUEEP
  5. Délibération sur les dossiers issus du CS (20 mai)  
Fiches projets, demandes de subventions (Conseil régional, FEDER)
  6. Point global sur le dispositif d'emplois de personnels contractuels : Politique Lille 1 et protocole du 31 mars 2011 Fonction publique
  7. Choix du commissaire aux comptes dans le cadre de la procédure d'appel d'offres
  8. Questions diverses.
- 

*Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,*

**Etaient Présents :**

- *Collège A* : M. Dominique DEROZIER, M. Jean D'ALMEIDA, M. Pierre LOUART.
- *Collège B* : Mme Virginie DEGARDIN, M. Robert LITWAK, M. Nicolas POSTEL, M. Yann SECQ, M. Christophe VUYLSTEKER.
- *Collège BIATOSS* : M. Yves NOEL, M. Claude VIEVILLE.
- *Personnalités extérieures* : Mme Marie-José AYMÉ (MEDEF), M. Bruno DESPREZ (Florimond Desprez), M. Didier LOUVET (CGT).

**Etaient excusés (et Procurations) :**

- *M. Francis GUILBERT (DPE)* (procuration à Jean D'ALMEIDA)
- *M. Jean-François PAUWELS (CGT)* (procuration à Dominique DEROZIER)
- *M. Jérôme RIEDI (SNESUP-CGT)* (procuration à Christophe VUYLSTEKER)

- M. Thierry LEPERS (Comité Grand Lille)

(procuration à Mme Marie-José AYMÉ)

## **Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :**

- *Représentant de Mme le Recteur Chancelier des universités* : M. Didier DEROULLERS
- Vice-président du Conseil d'Administration : M. Francis MEILLIEZ  
*Vice-président du Conseil scientifique* : M. Isam SHAROUR  
*Vice-président du Conseil des études et de la vie universitaire* : M. Salah MAOUCHE  
*Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain* : M. Jean-Philippe CASSAR
- *Directeur général des services* : M. Patrice SERNICLAY  
*Agent comptable* : Mme Véronique LEBLOIS  
*Directrice générale adjointe des services* : Mme Marie-Dominique SAVINA  
*Directrice des ressources humaines* : Mme Marie-Claude PARENT  
*Responsable des Affaires Juridiques et secrétaire de séance* : M. Xavier FURON.

---

## **1) Informations du Président**

Le président présente l'ordre du jour de la séance du conseil d'administration et annonce qu'il réunira l'assemblée des trois conseils le 6 juillet à 10h00 avec pour ordre du jour la stratégie de Lille 1 dans le cadre de la structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en région.

## **2) Compte financier 2010**

Le président donne la parole à Mme Véronique LEBLOIS, Agent comptable afin qu'elle présente le compte financier 2010.

### **Situation consolidée de l'université :**

S'agissant du résultat 2010, le compte de résultat laisse apparaître un déficit de 6 764 344,12 € (étant précisé que l'exercice 2009 dégagait un déficit de 6 287 033,10 €). Ce résultat est très proche de celui dégagé en 2009. Cependant il convient d'apporter quelques précisions : en prévision de la certification des comptes en 2011 et donc de la nécessité de rattacher à l'exercice l'intégralité des charges et des produits en 2011, des charges supplémentaires ont d'ores et déjà été constatées en 2010 : charges à payer sur dépenses de personnel et provisions pour pertes sur contrats (environ 450 000 €). Le compte financier 2010 laisse apparaître une augmentation notable des provisions pour perte d'emploi (+400.000 €). D'autre part, des intérêts sur valeurs mobilières de placement relatifs aux exercices 2007 et 2008, non comptabilisés ou comptabilisés partiellement alors, ont été enregistrés en produits exceptionnels en 2010 (1 043 530,07 €).

Donc, globalement le résultat agrégé 2010 apparaît identique au résultat agrégé 2009.

Cependant, l'examen détaillé des résultats de chaque service à comptabilité distincte composant l'université consolidée, permet de constater une diminution effective du déficit de l'université hors SACD (-815 992,76 €).

- Déficit de -1230,43 € pour le DUSVA
- Déficit de -648 387,87 € pour EIFEL
- Bénéfice de 163 863,39 € pour le SAIC
- Déficit de -6 278 589,21 € pour Lille 1 hors SACD

Ce déficit, néanmoins important, trouve son origine dans l'exploitation courante de l'université. Les postes les plus importants des charges de gestion courante sont :

- Charges de personnel : 29 321 219,75 €, soit 44,37% des charges d'exploitation (soit une augmentation de +13% par rapport à 2009) ;
- Services extérieurs : 22 992 348,29 €, soit 34,79% (-2,23% par rapport à 2009) ;
- Dotations aux amortissements : 13 776 578,82 €, soit 20,84% (+3,14% par rapport à 2009).

Les postes les plus importants représentant 89% en matière de produits d'exploitation sont :

- Subventions d'exploitation : 49 278 806,54 €, soit 64,58% des recettes d'exploitation (+20,37% par rapport à 2009) ;
- Etudes et prestations de services fournies : 22 517 761,16 €, soit 32,46% des recettes d'exploitation ;
- Droits d'inscription : 2 253 396,55 €, soit 2,95% des recettes d'exploitation.

**La capacité d'autofinancement** s'élève à 863 821,59 € en 2010 contre 133 833,41 € en 2009. On constate donc un léger accroissement de la capacité de l'université à s'autofinancer par rapport à 2009.

**Le fonds de roulement net global pour 2010** s'élève à 21 082 716,23 €. Il était de 25 655 377,66 € en 2009. On constate une augmentation des ressources propres inférieure (+6M€) à celle des actifs immobilisés (+11M€). La diminution du fonds de roulement tient pour partie au prélèvement sur réserves opéré afin de combler le déficit comptable de l'exercice 2009.

Toutefois le FRNG ne peut s'apprécier que par rapprochement avec le niveau du besoin en fonds de roulement.

**Le besoin en fonds de roulement de 2010** s'élève à 9 682 827,59 € et est donc entièrement couvert par le FRNG, ce qui permet de dégager une trésorerie nette de 11 399 888,54 €.

Le besoin en fonds de roulement de 2010 est très inférieur à celui constaté en 2009 (-6,5 M€). Cela tient à la fois à la forte diminution des créances clients (-5,4 M€) et à l'augmentation des dettes fournisseurs (+3,7 M€) par rapport à fin 2009.

**Evolution de la trésorerie** : On constate une perte cumulée de trésorerie de 2 772 289,85 € sur les deux dernières années.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) constate que le fonds de roulement se monte à 21 M€ avec une trésorerie de 11 M€, mais remarque cependant qu'au mois d'avril on en est à 1,9 M€. Quel serait, en cas par exemple de prélèvement sur réserve de 2 M€, le montant de la trésorerie l'année prochaine au même mois ? S'interroge-t-il.

L'Agent comptable répond que tout dépendrait du besoin en fonds de roulement mais, dans l'hypothèse retenue, c'est-à-dire d'une situation similaire à celle de cette année, la trésorerie diminuerait de 2 M€.

Ce qui signifie, poursuit Robert LITWAK (SNESUP-CGT), qu'on ne serait plus en état de payer les fournisseurs au mois d'avril.

Oui, si on ne surveille pas la trésorerie répond l'Agent comptable.

Robert LITWAK (SNESUP-CGT) veut souligner que ce faisant, on supprime la souplesse qu'on peut avoir en termes d'avances faites aux laboratoires ou autres structures de l'université.

Le Président ajoute que, plus qu'auparavant, il y a nécessité de pilotage fin de la trésorerie. La situation est très sensible. Auparavant, on disposait d'importantes réserves alimentées par d'importants crédits pluriannuels qui ont été utilisés pour les usages auxquels ils avaient été affectés. Les réserves sont maintenant moins importantes, et l'université doit toujours réaliser des avances importantes en recherche, en formation continue en attente de crédits (Europe, Région) définitivement versés quand les opérations sont réalisées et justifiées. Les avances sont importantes dans une université comme Lille 1. L'encours des créances se monte ainsi à 11 M€. On doit donc surveiller l'échéancier de nos grosses dépenses et avoir une meilleure efficacité concernant notre système de recouvrement de nos créances. S'agissant des réserves, nous devons utiliser les crédits qui nous ont été donnés pour que nous les dépensions, par exemple en matière de maintenance et sécurité. Les années 2009/2010 ont en outre été des années de fortes dépenses ; 2010 a ainsi été impactée par les bâtiments du SEMM et de l'IUT (pour un total de 1,5 M€). S'agissant des crédits recherche, les laboratoires avaient fait des réserves à la fin du Quadriennal ; il était normal qu'ils dépensent celles-ci en investissement. Il est impératif de financer certaines opérations, mais aussi d'être plus efficace en termes de recouvrement de nos créances. A ceci, il faut ajouter que si nos ressources n'ont pas augmenté, nos charges ont elles, en revanche, augmenté de façon continue. Le Président souligne sur ce dernier point que les charges sur les emplois gagés se montent à 1,6 M€ par an et ce, depuis 3 ou 4 ans. On a demandé que l'Etat les prenne en charge. La DGESEP vient de répondre que ce point sera abordé dans le cadre de la prochaine loi de finances. Si cette réponse positive n'est pas totalement claire, elle représente cependant un bon début. La situation actuelle nécessite une vigilance de tous les instants, relève le Président. Ce dernier espère que les ressources récurrentes des universités vont augmenter tout en précisant qu'une part du problème se trouve dans l'université laquelle doit être plus attentive au recouvrement de ses créances, notamment pour ce qui concerne les avances que l'on fait.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) constate avec satisfaction que la présentation du compte financier est assortie de graphes d'évolution. S'agissant de la trésorerie, il souhaiterait qu'on puisse la transformer en nombre de jours, ce qui permettrait de mieux la visualiser.

L'Agent comptable répond qu'une telle présentation dépendrait de la période d'examen (2010 ou 2011). En effet, l'université étant passée aux RCE au 1<sup>er</sup> janvier 2011 (ce qui signifie que les salaires sont désormais versés sur la trésorerie de l'université), le nombre de jours a considérablement été réduit.

Le Président précise qu'on est passé d'un régime à 75 M€ (sans salaires de l'Etat) à un régime à 210 M€ (avec salaires de l'Etat). Il ajoute que ces changements nécessitent un grand professionnalisme et souligne la grande qualité des services de l'université (suivi de la masse salariale, suivi des opérations FEDER, région...).

Moussa NAÏT ABDELAZIZ (SNESUP-CGT) rappelle que le passage aux RCE a induit des transferts de charges et demande si l'on pourrait quantifier la teneur de ces transferts lors d'une prochaine réunion du CA, ce qui serait l'occasion de constater si ces transferts de charges ont été accompagnés par des transferts de ressources.

Le Président répond qu'un bilan d'une année de fonctionnement sous le régime des RCE sera présenté en CA. Il souhaite toutefois préciser, dès à présent, que certains transferts ne sont pas liés aux RCE (reconstitution de la carrière des enseignants, charges sur les emplois gagés par exemple). Une question est également importante : les sommes obtenues dans le cadre de la négociation avec l'Etat en vue du passage aux RCE (politique sociale, prise en compte du GVT...) seront-elles suffisantes pour couvrir nos charges ? Il relève par ailleurs que certaines « charges cachées » (temps passé par les personnels dans le cadre des transferts de compétences notamment) ne sont pas prises en compte par le Ministère. C'est de cela dont il sera question à l'occasion du bilan (charges directes et indirectes).

Pour Marie-José AYME (MEDEF), il faut trouver des moyens d'augmenter les ressources propres de l'université. Pour ce faire, une ouverture plus importante vers le monde de l'entreprise ne s'imposerait-elle pas ? S'interroge t-elle.

Le Président remarque qu'on ne part pas de zéro en ce domaine, loin s'en faut. L'université entretient des relations fortes, assorties d'importantes ressources, avec le monde socio-économique, non seulement avec les entreprises, mais également avec l'Europe, les collectivités territoriales... En matière de recherche, les partenariats avec le monde économique constituent un élément important du financement des laboratoires. Il est nécessaire de poursuivre dans cette voie. Toutefois, la création d'une grande fondation de type anglo-saxon associant université et entreprises demanderait une évolution culturelle des entreprises françaises concernant leur rapport à l'université.

Pierre LOUART (O&I) renchérit : les entreprises doivent arrêter d'être les esclaves de positions politiques, d'être à genoux devant l'Etat et de laisser de hauts fonctionnaires décider de tout unilatéralement sans rien connaître ni de l'entreprise, ni de l'université.

Après débats, le président soumet le compte financier 2009 à l'approbation du conseil.

**Approuvé par 18 voix pour** (délibération n° 2010-25).

### **3) Décision budgétaire modificative (DBM 1)**

Le Président précise que, depuis le passage aux RCE, les seuls reports concernent désormais les contrats de recherche pluriannuels et tout ou partie des crédits relatifs aux tranches annuelles non exécutées des programmes pluriannuels d'investissement. La présente DBM propose donc des reports liés à des crédits de programme et à des opérations pluriannuelles.

Le président présente la décision budgétaire modificative (DBM 1) pour un montant de 2 255 970,85 € pour l'université et de 556 846 € pour le SIU et dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

M. DEROUILLERS, représentant Madame le Recteur, précise que la DBM a été étudiée par le contrôleur financier et par le Recteur. Cette DBM ne pose pas de problèmes particuliers tant au niveau de la légalité que des principes. Il appelle toutefois l'attention des conseillers

sur le niveau minimal du fonds de roulement, lequel s'établit à un mois de fonctionnement dans le régime « RCE ».

Le Président espère que la réponse de l'Etat concernant les charges sur les emplois gagés constituera une bonne nouvelle et sera suivie d'un rappel rétroactif qui améliorerait le fonds de roulement de 6 M€.

Le Président relève que nous sommes dans une situation sensible qui requiert de la vigilance, il rappelle toutefois que l'université doit utiliser ses ressources et que son objectif ne doit pas être la thésaurisation ; la nécessaire logique budgétaire ne doit pas faire oublier la logique de fonctionnement normal des universités.

Le Président soumet la DBM 1 au vote du conseil.

**Adopté par 18 voix pour** (délibération n° 2010-26).

#### **4) Point d'information sur l'évolution du CUEEP**

Jean-Philippe CASSAR, Vice-président chargé de la valorisation du potentiel humain, présente un point d'information sur l'évolution du CUEEP dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil.

Jean-Philippe CASSAR remarque que la première partie du plan (plan de mobilité interne) est presque terminée. La cellule de reclassement s'est réunie le 2 mai 2011 pour acter les dernières mobilités et faire le bilan de celles réalisées. 22 opérations ont été actées (10 mobilités vers les projets pilotés par le SUDES ; 4 mobilités vers des postes d'autres composantes et services ; 6 départs à la retraite ou contrats non remplacés). Le bilan en année pleine atteint les objectifs de réduction de la masse salariale annoncés.

S'agissant du plan de restructuration du CUEEP, le comité de pilotage réuni le 10 mai 2011 a adopté un relevé de conclusions qui constitue le plan de travail sur lequel l'ensemble des acteurs du CUEEP s'est engagé. On a abouti ainsi à des propositions présentées au conseil restreint du CUEEP du 7 juin 2011. Ce conseil a considéré qu'il n'était pas possible d'acter des décisions et qu'un travail complémentaire s'imposait pour valider le travail du comité de pilotage. L'objectif est que le CUEEP soit opérationnel pour la rentrée de septembre 2011.

Le Président ajoute qu'un groupe de travail se réunit régulièrement, lequel est en position de proposer des mesures stratégiques. Les choses avancent conclut-il.

Pierre LOUART (O&I) remarque que les points qu'il a évoqués par le passé sur le sujet ne transparaissent pas dans la présentation qui vient d'être faite. On ne se préoccupe ici que de réorganisation, alors qu'il faudrait avant tout se préoccuper des finalités, la réorganisation du CUEEP ne devant intervenir que dans un deuxième temps.

Le Président relève cependant qu'une réorganisation minimale doit être réalisée afin que des choix stratégiques puissent s'opérer.

Jean-Philippe CASSAR remarque de son côté qu'il y a une vision stratégique dans ce qu'on souhaite mettre en place.

## 5) Délibération sur des dossiers de demande de subvention : Conseil régional, FEDER

Isam SHAHROUR présente au conseil d'administration, après avis favorable du conseil scientifique, les projets et dossiers de demande de subvention suivants, selon les tableaux annexés :

- *ARCIR Partenariats – FRAC-LASER Fracturation maîtrisée des géo-matériaux ;*
- *Réseau régional NOROPALE 1<sup>ère</sup> phase du marché 2011-2013 ;*
- *ARCIR – CLUSTER BOIS - SYLWATT ;*
- *ARCIR – CLUSTER BOIS – Espaces forestiers de l'Avesnois : aménagements d'hier et d'aujourd'hui. Etudes des héritages et des mutations pour un développement durable des territoires ;*
- *IRENI 2011 ;*
- *CISIT Phase 4 bis - 2011 ;*
- *MEDEE 1 Opération 9 – Capitalisation et démonstrateur Code Carmel 3 D (CADECO) ; MEDEE & opération 5 - Rayonnement des composants magnétiques (RACOMA) ; MEDEE 7 Opération 3 – Modélisation CEM de réseau HVDC réversible (MODECEM) ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ - BIOSERV ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ - BIOTER ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ – InterEco / Horti ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ - ORDYNORD ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ - ORDYNORD ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ – Union BioDiv ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ – Union BioDiv ;*
- *AAP BIODIVERSITÉ – Retro SCEN ;*
- *CHAIRES INTERNATIONALES 2011 – Mechanical and microstructural characterization of ferrous and non-ferrous alloys employed in the railway industry ;*

Le président soumet les dossiers de demande de subvention au vote du conseil.

**Approuvé par 18 voix pour** (délibération n° 2011-27).

Yann SECQ (O&I) rappelle sa demande d'examen de la situation des doctorants contractuels en CS et en CEVU.

## **6) Point global sur le dispositif d'emplois de personnels contractuels : Politique Lille 1 et protocole du 31 mars 2011 Fonction publique**

Le Président rappelle qu'une politique concernant l'emploi des personnels contractuels a été mise en place au sein de l'université avec un objectif qui était de stabiliser des personnels placés dans des situations pérennes et de proposer à ces personnels de catégories B et C des contrats leur permettant d'avoir une progression salariale et un régime indemnitaire. Le but était également d'éviter des contrats conclus selon des conditions différentes par différentes structures de l'université. Ont ainsi été conclus des contrats de 12 mois qui, au-delà de 6 ans d'ancienneté, deviendront des CDI. Cette politique présentée lors d'une précédente réunion du CA a été étendue aux agents de catégorie B et C de type « recherche ». Il sera proposé en CTP, le 23 juin, de l'étendre, selon les mêmes principes, aux agents de catégorie A (hors recherche pour le moment).

Le Directeur général des services présente un bilan de la politique menée dont les éléments figurent dans les documents préparatoires au conseil, ainsi qu'un comparatif de cette politique avec le protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans les trois versants de la fonction publique. Il faut noter, sur ce dernier point, que Lille 1, par sa politique d'établissement, a pris les devants par rapport aux objectifs fixés par ce protocole. Une différence doit cependant être notée, en l'état de nos connaissances du protocole et en l'absence des textes d'application : le protocole prévoit que des concours seront fléchés pour les personnels contractuels, alors que Lille 1 privilégiait l'organisation de concours ouverts à tous, mais auxquels elle préparait les agents contractuels. Le protocole prévoit, de son côté, une période d'intégration de ces agents sur 4 années. Le risque est que, pendant 4 ans, nous devions concentrer nos efforts pour l'application du plan ministériel, ce au détriment de concours externes ou de concours internes « normaux », lesquels ont notamment pour objet d'assurer des promotions d'agents titulaires.

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que la FSU a refusé de signer le protocole d'accord qui consiste en un véritable marché de dupes, aucun poste supplémentaire n'étant mis au concours et aucun moyen n'ayant été accordé dans ce cadre. On assiste à un remplacement progressif des emplois de fonctionnaires par des emplois contractuels. Christophe VUYLSTEKER se félicite par ailleurs que, contrairement au projet initial de l'université, des agents contractuels n'ayant pas l'ancienneté requise aient pu être maintenus pour des motifs spécifiques, même si on peut regretter que les organisations syndicales n'aient pas été associées à la définition des critères de maintien et que ces personnels ne soient pas maintenus de manière stable.

Yann SECQ (O&I) souligne les aspects positifs de la politique mise en œuvre par Lille 1. S'agissant des concours, il est précisé que l'octroi d'un CDI peut diminuer la motivation à passer des concours ; est-ce que ce défaut de motivation n'est pas également lié à l'âge des agents ? Pour ce qui est des contrats liés à la recherche, des indemnités chômage sont-elles provisionnées et si oui à qui sont-elles imputées (laboratoires ou université) ? Enfin Yann SECQ demande s'il existe des comptes-rendus de la commission consultative des agents non titulaires et si oui, est-il possible de les mettre sur Intranet ?

Sur la question des provisions, il est répondu que celles-ci sont en effet prévues sur les crédits des laboratoires pour la durée du risque, beaucoup d'organismes refusant de prendre en compte cette charge sur les contrats recherche.

Marie-José AYME (MEDEF) demande s'il n'y a pas d'assurance chômage.

Le Directeur général des services répond que l'université gère ceci elle-même, même si cette situation est sans doute appelée à évoluer.

Jean D'ALMEIDA (DPE) estime qu'une politique consistant à limiter la précarité des personnels est une excellente chose. S'agissant des concours, il faudrait, selon lui, réfléchir à adapter les concours au type de personnels que l'on souhaite recruter.

Le Directeur général des services remarque que trop souvent on confond la personne en place qui travaille correctement avec celle qui doit avoir un niveau correspondant au niveau de recrutement du concours.

## **7) Choix du commissaire aux comptes dans le cadre de la procédure d'appel d'offres**

Le Directeur général des services rappelle qu'aux termes de l'article L. 712-9 du Code de l'éducation, « *les comptes de l'université font l'objet d'une certification annuelle par un commissaire aux comptes* ».

Dans ce cadre, une procédure de marché fondée sur l'accord-cadre AMUE relatif à la désignation d'un commissaire aux comptes a été engagée. Six offres ont été réceptionnées et ont été analysées. Il s'agit des sociétés Ernst & Young, KPMG, Mazars, Orfis Harmony Baker Tilly, Price Waterhouse Coopers et Scacchi et Associés.

L'analyse de ces offres s'est faite de la manière suivante : 30 points ont été attribués pour le prix, 45 points pour la valeur technique du dossier et 25 points pour la composition et l'expérience de l'équipe.

La valeur technique a été décomposée en quatre critères d'analyse :

- Qualité de la description de l'orientation de la mission : 12 points ;
- Qualité de l'appréciation des risques liés à la mission : 12 points ;
- Qualité de la présentation du contrôle des comptes : 12 points ;
- Description des actions adaptées au contexte universitaire : 9 points.

La composition et l'expérience de l'équipe a été décomposée en cinq critères d'analyse :

- Proportion d'auditeurs juniors/seniors : 5 points ;
- Formation des auditeurs : 5 points ;
- Expérience des auditeurs dans le secteur public : 5 points ;
- Degré de connaissance du domaine universitaire : 5 points
- Participation des auditeurs à des institutions spécifiques au secteur public : 5 points.

L'analyse des offres s'est effectuée lors d'une réunion qui s'est tenue le 19 mai 2011 en présence de :

- Patrice SERNICLAY, Directeur général des services,
- Véronique LEBLOIS, Agent comptable,
- Lionel DELCROIX, Responsable de la cellule Marchés,
- Catherine MEZZINA, Contrôleur de gestion.

Le choix du prestataire s'est porté sur la société KPMG.

Le Commissaire aux comptes retenu pour KPMG est

- Patrick LEQUINT, Commissaire aux comptes ;
- Sylvain HUG, Commissaire aux comptes suppléant.

KPMG  
159 avenue de la Marne  
59 705 MARCQ EN BAROEUL

Agissant pour :

KPMG S.A.  
Immeuble Le Palatin 3 cours du Triangle  
92 939 PARIS LA DEFENSE Cedex

Christophe VUYLSTEKER (SNESUP-CGT) rappelle que sa liste s'étant opposée au passage aux RCE, les membres de celle-ci s'abstiendront logiquement lors du vote.

De son côté, Dominique DEROZIER (DPE) estime que n'ayant aucune information précise sur ce point, il est difficile de voter sur le choix d'un commissaire aux comptes et qu'il faut donc s'en remettre au choix de la commission.

Le président soumet la proposition au vote du conseil.

**Approuvé par 12 voix pour et 6 abstentions** (délibération n° 2011-28).

## **8) Questions diverses**

Yann SECQ (O&I) a posé la question du délai d'indemnisation chômage des ATER et des allocataires de recherche.

Le Directeur général des services répond que cette question est difficile du fait que la compétence de l'organisme (Lille 1 ou autre établissement) devant régler cette indemnisation est fonction de la durée d'emploi des personnes concernées. Si le contrat est un contrat Etat, l'indemnisation est le fait de l'Etat et non de Lille 1. Par ailleurs, pour pouvoir payer l'allocation chômage à une personne, il faut avoir une attestation de non prise en charge par les ASSEDIC. La première démarche à entreprendre pour la personne concernée est d'aller aux ASSEDIC d'obtenir ce certificat, ce qui prend entre un et deux mois. Il faut en outre intégrer ce processus à la chaîne de paye avant le 8 du mois. Pour améliorer la situation des personnes, il a été décidé d'adresser à chaque personne concernée un courrier expliquant la procédure afin d'éviter tout retard. Il pourrait, par ailleurs, être envisagé pour certains cas de mettre en place un fonds d'aide d'urgence au titre de l'aide sociale.

La séance est levée à 17h40.

Le Directeur général des services

Patrice SERNICLAY

Le Président,

Philippe ROLLET,